

Edition : Avril 2024 P.8-9

Famille du média : Médias spécialisés

grand public

Périodicité : Mensuelle

Audience : 496737

Sujet du média : Loisirs - Hobbies



Journaliste : Benoît Simon.

Nombre de mots : 1479

EMBRUNS PÊCHE

Réglementations pêche 2024

Les acteurs donnent leur avis

La réglementation du lieu et la possible extension de cette réglementation à la zone nord n'en finit pas de faire grincer des dents. Faisant un peu plus écho aux chiffres du Gifap présentés le mois dernier dans le magazine. Nous sommes allés interroger les acteurs du milieu pour en savoir plus sur leur état d'esprit en ce qui concerne ces actualités.

Propos recueillis par Benoît Simon.

Francis Couzinet

Gérant du magasin Rêves de Pêches à La Rochelle

« Le nombre de pêcheurs a nettement diminué, tuant ainsi les magasins spécialisés rochelais »

Je tiens mon magasin Rêves de Pêches à La Rochelle depuis vingt ans maintenant, quand j'ai ouvert, en 2004, il y avait six commerces indépendants comme le mien et deux grandes surfaces sportives, avec un rayon pêche auquel on peut ajouter les petits rayons saisonniers dans les grandes surfaces alimentaires. Aujourd'hui, il reste un magasin indépendant, le mien, trois grandes surfaces sportives et toujours les mini-rayons pêche des grandes surfaces alimentaires.

Je suis également depuis tout ce temps très impliqué dans la pêche sportive à travers un club historique, l'Amicale rochelaise de pêche sportive en mer, qui, à travers ses cinq ou six concours par an, a accumulé des données sur le prélèvement des poissons, car à chaque édition il y a eu des pesées puis aujourd'hui du marquage de prises avec relâche. Quelles sont mes constatations en tant que commerçant-pêcheur et responsable associatif ?

Le nombre de pêcheurs de loisirs a fortement diminué, ce qui a tué tous les magasins spécialisés rochelais. Le nombre de sorties pour ceux qui restent a aussi beaucoup baissé, également à cause du coût des carburants.

Les pêcheurs qui continuent se découragent au fur et à mesure des interdictions et autres quotas qui leur sont imposés de manière incompréhensible : division Nord/Sud ; interdiction de l'anguille et autorisation de la civelle ; interdiction du lieu, de la raie, du chinchard ; mailles légales différentes entre pros et amateurs ; quotas injustes sur le bar et le thon, etc.

La pêche est devenue plus difficile du fait de la raréfaction des poissons, mais ceux qui ont suivi l'évolution des techniques pêchent toujours très bien, pour preuve les résultats en compétition où l'on note une vraie démarcation entre « bons » et « moins bons » pêcheurs.

L'explosion des sites de e-commerce a nivelé vers le bas le niveau moyen des pêcheurs, aucun conseil technique autre que du marketing, aucune information sur les spécificités locales, et vente de produits faiblement techniques et souvent de très mauvaise qualité.

Une certaine pêche professionnelle a fait énormément de mal au milieu marin. Or il est intéressant de constater que lorsqu'une interdiction ou un moratoire est mis en place, les espèces visées réapparaissent en quelques années.

À La Rochelle, on a vu les raies brunettes reconquérir les



gravières, les thons sont redevenus omniprésents, les poissons à faible valeur ajoutée pullulent, car ils ne sont pas pêchés, comme le congre. A contrario, plus d'anguilles, peu de maquereaux, les lieux en vacances, les soles disparues... Tout cela pour dire qu'il n'y a pas de hasard, le pêcheur amateur n'est pas le grand « vilain » dans la raréfaction du poisson. De fait, les mesures du Gifap, qui donne un nombre de pratiquants bien inférieur à celui avancé par les détracteurs de la pêche de loisirs, renforcent un peu plus ce sentiment d'injustice quant à la réglementation. Maintenant, est-ce que ce chiffre de 725 000 a un impact significatif pour autre chose que la réglementation car plus faible qu'imaginé ?

Combien a-t-il fallu d'écologistes pour faire interdire le chalut pendant un mois ? Très peu d'après ce que j'ai compris...

Sur ces tristes constatations, puisque mon gouvernement ne veut pas que je pêche en France, eh bien, je vais dépenser mes euros à l'étranger (matériel, avion, hôtel, restauration, location du bateau, loin des 242 € déboursés en moyenne en France...). Là-bas, on aime nous recevoir, parce que la pêche est avant tout une passion !

Vincent Ottmann

Guide de pêche à Brest

« La grande majorité des clients veulent ramener un peu de poisson à la maison »

Bien que tout à fait conscient que la ressource halieutique a besoin d'être protégée, toutes ces réglementations (bar depuis quelques années et lieu pour 2024) me font craindre le pire, et ce, pour plusieurs raisons.

Ces règlements sont inadaptés. Plutôt que restreindre le nombre de captures à un niveau qui va décourager bien des pratiquants, on pourrait commencer par augmenter la maille de capture à un niveau logique. Pour le lieu jaune, par exemple, la maille est de 30 cm, alors qu'il ne se reproduit qu'à partir d'une taille comprise entre 40 et 60 cm. Au lieu de limiter à deux spécimens prélevés par personne, autoriser cinq prises éviterait le rejet du « plus petit poisson des trois » et cela ne démotiverait pas les plaisanciers.

Par ailleurs, une de mes plus grandes peurs, c'est de savoir qui sera le suivant... le bar, le lieu... et après? On nous interdira de pêcher le maquereau pour l'abandonner aux bateaux-usines? La daurade, peut-être? Et ensuite? La vielle, la crevette? Devra-t-on sacrifier notre liberté à aller chercher notre nourriture dans la nature pour laisser le soin à la pêche industrielle de nous la fournir contre monnaie sonnante et trébuchante?

Je suis également inquiet pour l'avenir de la profession de moniteur-guide de pêche. Nous sommes tout simplement ignorés par les politiques et les décideurs. De plus, les règles de plus en plus contraignantes peuvent décourager beaucoup de nos clients. Il ne faut pas se voiler la face, la grande majorité des personnes qui prennent un guidage veulent ramener un peu de poisson à la maison et ne plus pouvoir conserver leur pêche risque (surtout sur des secteurs où l'on pêche quasi exclusivement le bar et le lieu) d'être rédhibitoire et de mettre ainsi l'activité de guide en danger.

Concernant les chiffres donnés par Agrimer et le Gifap, je pense que ce dernier est plus proche de la vérité. Le plus important est de comparer les résultats des uns et des autres... même si les connaissances s'affinent avec le temps, on connaît toujours très mal la réalité de la pêche de loisirs en mer, ce qui laisse encore trop de place aux évaluations farfelues et aux décisions technocratiques « éclairées » !



Alain Scriban

Vice-président à la FNPP

« Malgré le sacrifice de la pêche de loisirs, personne n'est satisfait »

Nous sommes présents à toutes les réunions de la DGAMPA aux côtés des représentants de la pêche professionnelle et nous avons du mal à saisir l'état d'esprit qui règne dans cette structure. On a l'impression que ce n'est pas très sérieux et que les paroles ne suivent pas les actes. On se rend compte à quel point être entendu est différent d'être écouté.

Nous ne souhaitons pas exacerber le clivage entre les professionnels et les plaisanciers, mais nous avons beaucoup de mal à comprendre pourquoi il existe des règles distinctes pour chacun. Or l'argument qui est mis en avant par l'administration est évidemment la protection de la ressource. Dès lors, comment peuvent-ils justifier des décisions si disparates en fonction des pratiques?

Et puis Bruxelles a bon dos pour l'État français. Lorsqu'une mesure contraignante est prise, ces mêmes décideurs renvoient la faute vers l'UE en nous expliquant qu'ils n'avaient pas le choix, qu'ils devaient s'aligner.

La réalité est tout autre, car ils ont d'eux-mêmes pris de nombreuses mesures qui les arrangeaient pour satisfaire tel ou tel groupe (professionnels, écologistes, etc.) et dont ils ont ensuite fait part à Bruxelles. La vérité pour cette histoire de consultation sur l'élargissement de la réglementation lieu au nord est que c'est une demande avérée des pêcheurs professionnels auprès de l'administration.

Mais plus que l'interdiction, c'est surtout la manière dont on interdit qui crée le sentiment d'incompréhension. Nous sommes tous d'accord pour protéger l'espèce, dans ce cas pourquoi ne pas faire une maille commune, par exemple, et évidemment plus haute que ce qu'elle est actuellement?

Je préciserais toutefois que la présence dans cette commission des sénateurs Médevielle et Cadec est bonne pour nous. Ils sont impliqués et comprennent les enjeux de notre loisir. En outre, il y a une vraie synergie avec le Gifap. Et la démarche de comptabilisation du nombre de pêcheurs de loisirs est intéressante, ça nourrit le débat et donne du poids à notre argumentaire dans le combat vers une réglementation plus juste. Nous pensons cependant à la FNPP que nous sommes un peu plus nombreux. Nous souhaitons donc aujourd'hui affiner ces chiffres. Nous proposons la mise en place d'un site sur lequel tous les pêcheurs en mer s'inscriraient et qui présenterait des tutos, de l'actualité sur la réglementation, etc.

Je conclurai en disant que, même si ces décideurs ont sacrifié la pêche de loisirs pour impacter le moins possible la pêche professionnelle, ils n'ont au final satisfait personne...